



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session Cinquième Commission

Points 117 et 123 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Gestion des ressources humaines

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 54/250 du 23 décembre 1999 et ses autres résolutions sur le sujet,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies¹ », en particulier ses aspects administratifs et budgétaires, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², sous réserve des dispositions ci-après;
2. *Décide* d'envisager de reclasser le poste de coordonnateur adjoint pour les questions de sécurité de D-1 à D-2 lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;
3. *Décide en outre* de créer, avec effet au 1er janvier 2001, huit postes d'administrateur supplémentaires (deux P-5 et six P-4) au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité au Siège;
4. *Décide aussi* de créer, avec effet au 1er janvier 2001, huit postes supplémentaires d'agent de sécurité (Service mobile) (quatre P-4 et quatre P-3) et seize postes supplémentaires d'agent recruté localement;
5. *Décide* d'ouvrir un crédit de 2 210 000 dollars au chapitre 30 (Dépenses spéciales) et un crédit de 238 400 dollars au chapitre 32 (Contributions du person-

¹ A/55/494.

² A/55/658.

nel), qui sera compensé par un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001³ afin que le Secrétaire général prenne immédiatement les mesures voulues pour renforcer le système de gestion de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

6. *Prie* le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, de mettre au point, en coordination avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, un mécanisme efficace de partage des coûts et, à cet égard, de veiller à ce qu'à l'avenir les dépenses afférentes à la gestion de la sécurité soient inscrites au budget ordinaire et gérées par l'Organisation des Nations Unies, sous réserve d'un arrangement officiel avec les institutions, fonds et programmes concernés touchant leur participation au financement des mesures de sécurité et le remboursement à l'Organisation des Nations Unies des services fournis, au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du budget-programme, et de lui présenter à sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des propositions sur ce point; et décide aussi que, dans l'intervalle, les arrangements de partage des coûts entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies existants demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'elle en décide autrement;

7. *Prie également* le Secrétaire général, lorsqu'il présentera ses prochains rapports au titre de ces points de l'ordre du jour, de continuer à présenter des rapports distincts.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1).*